



## Nombreuses absences de professeurs non remplacés

-----  
Par rosemargaux

Bonjour à tous,  
Voilà mon problème :  
Ma fille est scolarisée dans un collège privé et depuis le mois de janvier à aujourd'hui, j'ai comptabilisé 48h de cours ( toutes matières confondues ) suite aux nombreuses absences des professeurs.  
Ces heures ne sont ni remplacées, ni rattrapées.  
C'est un énorme problème pour le programme scolaire et les élèves sont désavantagés.  
De surcroît, je viens de recevoir la facture pour le trimestre qui s'élève à près de 350??  
C'est inadmissible et est il possible d'avoir un recours ? Faire opposition à la banque ? Un courrier au rectorat ?  
La directrice nous a envoyé un mail pour apaiser les tensions mais il reste toujours sans solution.  
Merci d'avance pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous devez commencer par relire le contrat que vous avez signé et vérifier les obligations contractuelles de chacun.

L'établissement s'engage-t-il sur un remplacement en cas d'absence de professeur?  
Avez-vous droit à une indemnisation ?

Faire opposition à la banque n'est pas légal.

-----  
Par rosemargaux

Ils ne parlent pas du tout de l'obligation d'enseignement ?

-----  
Par yapasdequoi

S'il n'y a pas de garantie, vous n'avez pas vraiment de recours.  
Ecrivez votre réclamation à la direction par courrier RAR.  
Et vous changerez d'établissement l'an prochain, en vérifiant les garanties apportées par le nouvel établissement.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Ce n'est pas la lecture de votre contrat qui vous permettra de trouver une solution et le problème n'est pas la facture de 350 ? mais les absences de professeurs. La solution ne sera certainement pas un geste commercial de l'établissement que vous n'obtiendrez pas de toute façon. Les frais supportés par les parents des élèves fréquentant un établissement d'enseignement sous contrat ne correspondent pas à plus de 15 % des frais réels qui sont principalement supportés par l'État. Une vision consumériste des relations avec l'établissement d'enseignement est inappropriée.

Vous pouvez écrire au rectorat qui a des moyens d'agir parce que les établissements privés sous contrat doivent respecter les standards de l'éducation nationale et sont placés sous son contrôle. Mais il n'est pas sûr que votre courrier déclenche une réaction du rectorat. C'est peut-être pire dans les établissements publics.

L'action la plus efficace serait d'agir dans le cadre d'une association de parents d'élèves pour demander à ce que les heures perdues soient rattrapées avant la fin de l'année scolaire.

-----  
Par rosemargaux

Merci beaucoup pour votre réponse qui me semble très clair , cependant, je viens de vérifier les absences des professeurs depuis la rentrée et j'arrive à 66h au total !

Je n'en reviens pas?

Impossible à rattraper surtout qu'il s'agit essentiellement de matières comme le français, SVT, physique chimie, espagnol?.

Scandaleux

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il y a une pénurie de professeurs depuis des années, faute d'avoir des candidats ayant le niveau requis au concours. Parfois les candidats recalés sont embauchés comme vacataires pour faire rustine.

Par expérience un professeur absent est parfois mieux que certains remplaçants que l'Education Nationale arrive à dégoter.

Si c'est comme ça dans votre établissement, ça risque d'être la même tisane dans les autres établissements du secteur, public ou sous contrat. C'est souvent moins problématique dans le privé hors contrat quand c'est bien géré car les parents payent le prix réel de la scolarité, et qu'on peut augmenter les prix l'annuaire suivante si besoin.

-----  
Par rosemargaux

C'est là le problème? c'est une école privée donc les absences devraient être moins importantes ! Le prix ne l'est pas?  
Et le programme scolaire je n'en parle même pas